Janv 2020 N°1

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

INFORMATIONS MUNICIPALES

Chers concitoyens,

Des travaux et toujours des travaux pour la sécurité dans notre village : l'impasse de la Gravière, les rues de la Poste, des Templiers et Biseau sont en cours de réfection. A la mi-février commenceront les enfouissements de réseaux de la rue de Selles, puis suivront les trottoirs et la route.

Suite à la commission de sécurité incendie du nouveau collège, j'ai donné un avis favorable pour la rentrée des élèves au 2 mars 2020.

Malgré l'augmentation des places de parking aux abords des écoles, beaucoup de parents préfèrent se stationner sur les voies de bus scolaires ou les trottoirs, ce qui engendre des problèmes de sécurité.

La gendarmerie viendra prochainement verbaliser les récalcitrants.

Le Maire, Damien Girard

Conseil Municipal du 16 janvier 2020 :

- Déclaration d'intention : projet voie verte
- Protection sociale agent
- Rétrocession parcelles rue du Collège
- Litige CEA
- Etat civil 2019
- Analyse eau
- Recensement 2020
- Entretien trottoirs
- Concours Noël CCAS
- Instruction judiciaire
- Noël du CCAS
- Collecte des déchets
- Sainte Barbe
- Cross des pompiers

Déclaration d'intention à la CUGR : projet voie verte

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'une voie verte (interdite aux véhicules motorisés thermiques) partant de Bazancourt jusque Bétheniville. Ce projet devrait faire partie de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur ce projet et charge le Maire de finaliser ce projet avec la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes avoisinantes.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents communaux

Il est rappelé que les employeurs des collectivités territoriales peuvent apporter leur participation pour le risque prévoyance (dite garantie maintien de salaire).
le Maire expose que la garantie maintien de salaire est en place depuis 2004.
La participation forfaitaire de 3,50 € par mois et par agent, en vigueur à ce jour, est inchangée depuis cette date. Il propose de fixer, à compter du 1er février 2020, la participation de la commune de Pontfaverger-M. au financement de la prévoyance « maintien de salaire » souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), à hauteur de 60 % de la cotisation mensuelle des agents.
Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Le Maire quitte la salle pour éviter le conflit d'intérêt.

ADOPTÉ : à la majorité de ces membres, 6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

Déclaration d'intention à la CUGR : rétrocession de parcelles

Le Maire expose aux Membres du Conseil qu'il convient de procéder à une rétrocession de parcelles au profit de Grand Reims et qu'il convient de prendre une déclaration d'intention en ce sens.
Cette rétrocession, à titre gratuit à la CUGR, a pour objectif l'élargissement de la rue du Collège afin de permettre aux véhicules, y compris les bus scolaires, de circuler et de se croiser.
Elle ne concernera que la largeur nécessaire aux travaux de voirie sur les parcelles suivantes :
AC 245, AC 587, AC 585 et X 152.
La division aura lieu prochainement, à la charge du Grand Reims, afin de préciser les modalités de ce transfert de propriété. Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à titre gratuit d'une partie des parcelles AC 245, 585, 587 et X 152, en vue du projet réalisé et charge la CUGR des démarches administratives.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

Vie Locale

- Cinéligue
- Bal SLP Danse
- Marché de Noël des Fées et des Pirates
- Dangers Monoxyde de Carbone
- Bal du foot

Présents au Conseil Municipal :

- BESSON Dominique
- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- DELAVACQUERIE Nathalie
- GAPE Amélie
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- LECLERC Manuel
- LUBIATO Mikaël
- SIMONNET Marina
- DEFFERRARD Marcel
- FORTIER Éric
- LETINOIS Fanny
- SEVERS Olivier

Absents excusés

- AUFFRAY Nathalie

INFORMATIONS MUNICIPALES

Action en justice, CEA de Moronvilliers, délégation au Maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération n°43/2019 du 15 octobre 2019.
Il rappelle que le cabinet d'avocat HUGLO LEPAGE se proposait de nous assister dans notre action à l'encontre du CEA de Moronvilliers, au prix forfaitaire de 1 000 € pour la demande de communication de pièces et de 1 500 € pour le référé constat. Le Conseil Municipal avait retenu ces 2 prestations.
Après réflexion, le cabinet d'avocat HUGLO LEPAGE propose de substituer la procédure du référé constat par une procédure beaucoup plus complète, pour un montant forfaitaire de 3 500 €. Il comprend l'étude du dossier, la demande de pièces complémentaires à la CRIIRAD, la rédaction d'une demande indemnitaire préalable ainsi que la requête de fond devant le tribunal administratif et la rédaction d'un mémoire en réplique.
Le Conseil Municipal retient la proposition de substitution du cabinet d'avocat HUGLO LEPAGE, pour un montant de 3 500 € et décide de confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Corinne LEPAGE.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 12 pour.

Etat civil 2019

NAISSANCES

BARRÉ Camille
BONY Ewen
BRISTIEL Louise
BUFFAULT Léonie
CARVALHO Amalia
CRÉGUT Marin
FERNANDEZ Marius
FOURMET Calie
GABILLARD Lison
GIRARD Célestine
HENRIET Yanaël
JAUJOU Scotty
KÉPÉ Noah
LEGROS Jade
PEUDPIECE Ellia
POLIS Alessio
POULAIN Soren
PRÉDINE KRALJIC Madeleine
RAGOT Léana

DÉCÈS

AUGUSTIN Dominique
BAUCHET Marc
BERTRAND Jackie
BORDET Franck
BUNEAUX Fabrice
FONTAINE Christiane
GARNESSON Henri
MARLAND Claude
PICARD Raymond
PLESSIS veuve BRAYET Ginette
PORTET épouse BOSELLO Jeannine
SATORA André
SERWATKA veuve SZAFRATOWICZ Hélène
TORDEUX Maurice

MARIAGES

GIRARD Amaury et MEUNIER Anne-Lise
HUART Romain et VASSEUR Pauline
JEAN Jeoffrey et OUBRIOT Héloïse
LURON Kévin et LAMOUREUX Marjorie
ROCHE Quentin et VACHERET Anaïs
TERMOLLE Teddy et BOSSARD Ludivine
VIOLET Jonathan et KOLKÈS Tiffany

Analyses d'Eau du 19 décembre 2019

L'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur. Les résultats d'analyses sont consultables en Mairie.
L'eau est propre à la consommation.

Rappel recensement obligatoire

Merci de réserver le meilleur accueil à votre agent recenseur adressé par l'INSEE et d'effectuer les démarches de recensement en lien avec votre foyer sous 48 heures et avant le 16/02/2020.

Entretien des trottoirs

En cas de neige, de verglas, de stagnation de feuilles et de boues, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir situé devant votre habitation pour le confort et la sécurité de tous.
Pour rappel cet acte est de votre responsabilité pour votre trottoir, la collectivité gère uniquement l'entretien des voiries.
SEL À VOTRE DISPOSITION, Rue THIERS, derrière la Mairie.

Concours de décorations de noël organisé par le CCAS

Le second concours de décorations de noël (extérieures) a été un succès avec de nombreuses maisons décorées pour habiller de lumières et de fête notre village.
Les 4 photos ayant récolté le plus de « j'aime » sur le site FACEBOOK de Pontfaverger-M ont été récompensées.
Félicitations aux participants et à l'année prochaine.

1er prix : un colis repas de fête duo - 9 B rue des Remparts
2ème prix : un colis repas de fête solo - 12 lotissement Barbilly
3ème prix : 1 Boîte de chocolats Léonidas - 5 rue Pérard Noizet
4ème prix : 1 boîte de foie gras - 6 rue de Reims

Instruction judiciaire

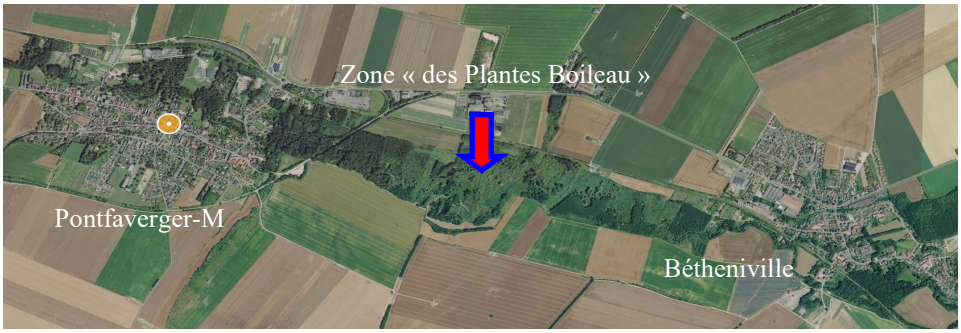

Suite à une plainte déposée par la Mairie et à une procédure administrative des services de la Police de l'eau, à l'encontre d'un administré concernant l'exécution de travaux nuisibles à l'eau ou au milieu aquatique sur le lieu-dit « des Plantes Boileau » situé en zone naturelle, le Tribunal de Police, par jugement du 8 novembre 2019, a retenu la responsabilité des deux auteurs.
Le propriétaire et l'entreprise en cause ont été condamnés solidairement sur le terrain pénal au versement d'une amende au Trésor Public.
Ils ont été condamnés à la remise en état du terrain dans un délai de 6 mois et au versement d'une somme d'un euro à titre de dommages et intérêts symboliques pour la Commune.
L'avocat de la partie adverse a formulé un recours, ce recours est suspensif.
La Cour d'Appel se prononcera en 2020.

Noël intergénérationnel organisé par le CCAS

Samedi 15 décembre : 150 colis gourmands ont été préparés par les membres du CCAS, puis ont été distribués aux domiciles des aînés du village.
Le lendemain midi : repas dansant animé par Ludo et Maryline, 88 convives se sont retrouvés autour d'un délicieux déjeuner dans la bonne humeur.
Suite au sondage proposé, il a été décidé de maintenir la même organisation du Noël des anciens, une grande majorité des personnes interrogées souhaitent conserver le repas dansant avec valisette ou le colis livré à domicile.

Vendredi 20 décembre : Le Père Noel a rejoint les enfants de l'école maternelle pour leur offrir un cadeau éducatif individuel et un goûter gourmand. Les élèves de l'école élémentaire ont également reçu sa visite, des livres ont été distribués et un goûter a été partagé.

Collecte des déchets

A partir de janvier 2020, le tri des papiers est à mettre dans votre bac jaune. Les bacs bleus ne seront plus collectés mais vous pouvez les garder pour une autre utilisation ! Si votre bac jaune n'ai plus adapté, le renouvellement par un bac plus grand sur roues sera effectué sur le semestre (un courrier vous sera adressé prochainement).

Nous vous rappelons que les poubelles ne doivent être entreposées sur la voie publique que les jours de ramassage, soit le mardi pour la poubelle jaune et le jeudi pour la poubelle bordeaux. Les autres jours, vous êtes tenus de les rentrer à l'intérieur de votre propriété afin de laisser les trottoirs dégagés et de laisser aux utilisateurs de la voie publique un environnement agréable et surtout sécurisé.

Sainte Barbe

Lors de la Sainte Barbe annuelle, le Maire Damien Girard a remercié l'ensemble des acteurs du quotidien faisant de notre Commune un lieu de bien vivre, il a également évoqué les différents projets réalisés.
Ludovic Vélard, Chef de section, a fait un bilan de l'année 2019 qui a compté 92 interventions dont 55 secours à personnes, 11 incendies et 26 opérations diverses.
Il a mis à l'honneur plusieurs pompiers pour la validation de formations :
- pour la formation chef d'équipe : Karine Prévost
- pour la formation opérations diverses : Ludivine Carvalho
- pour formation prompt secours : Elodie Romankow et Jérémy Mozin

Delphyne et Ludovic Vélard ont reçu la médaille de Bronze.
L'équipe est désormais composée de 17 pompiers avec 2 nouveaux pompiers formés Elodie Romankow et Jéremy Mozin. Le Caporal chef Delphyne Vélard quittera ses fonctions prochainement, nous la remercions pour son engagement pour la Commune.

Merci à nos valeureux pompiers pour leur engagement volontaire et leur disponibilité.
Les pompiers vous remercient pour votre accueil lors de leur passage pour les calendriers.

Cross des pompiers

Le 18 janvier 2020, s'est déroulé à SUIPPES le 50ème cross départemental des sapeurs pompiers ouvert à tous les pompiers et jeunes sapeurs pompiers du département.
6 participants ont représenté notre centre de secours pour deux podiums à l'arrivée :
- première équipe sénior féminine pour nos trois pompiers Ludivine CARVALHO, Karine PREVOST et Elodie ROMANKOW.
- Louis BRAULT : champion du département dans la catégorie junior
- Lola PREVOST (Jeune sapeur Pompier à WARMERIVILLE) championne du département dans la catégorie minime

Félicitations à nos pompiers.

VIE LOCALE

CINEMA à la Salle des Fêtes
Tarif Adulte 6,00 €
Tarif Enfant 3,50 €
Carte de fidélité 22,50 € (5 places)

26/02/20 à 14h30
« L'équipe de secours »

Programme de sept courts métrages d'animation contant les péripéties, en milieu urbain, de trois amis qui forment une équipe de secours

26/02/20 à 20h
« Notre Dame »

Maud Crayon, est née dans les Vosges mais vit à Paris.
Elle est architecte, mère de deux enfants, et remporte sur un énorme malentendu le grand concours lancé par la Mairie de Paris pour réaménager le parvis de Notre-Dame…
Entre cette nouvelle responsabilité, un amour de jeunesse qui resurgit subitement et le père de ses enfants qu'elle n'arrive pas à quitter complètement, Maud Crayon va vivre une tempête. Une tempête, qu'elle devra affronter pour s'affirmer et se libérer.

Remerciements marché de Noël du 23 décembre 2019

Les adhérents de l'Association l'Aventure des fées et des pirates souhaitent remercier tous les bénévoles, les exposants et les personnes qui ont permis de réaliser leur marché de Noël grâce à leur présence et/ou à leurs dons.

Merci également aux commerçants de Pontfaverger-M et des villages alentour pour leur générosité dans le don de lots pour leur tombola.
Le marché de Noël a été une réussite.

L'association vous donne rendez-vous en 2020 pour un second marché de Noël.